

CH FALAISE LABORATOIRE	TRANSPORT, MANIPULATION ET CONSERVATION DES ECHANTILLONS	Réf : HC3-PR02 Version : V7 Date : 27/12/2024 Page 1 sur 11
-----------------------------------	---	--

I – OBJET

Cette procédure définit les principes de transport des échantillons, leur manipulation ainsi que leur conservation.

II – DOMAINE D'APPLICATION ET RESPONSABILITES

Elle s'applique à tous les échantillons reçus par le laboratoire.

La définition des exigences relatives aux modalités de transport des échantillons est sous la responsabilité du biologiste.

Le transport des échantillons est sous la responsabilité du service d'affectation des personnes assurant ce transport comme stipulé dans le contrat clinico-biologique.

La manipulation et la conservation des échantillons selon les règles définies par le laboratoire sont sous la responsabilité des techniciens.

III – DEFINITIONS

Echantillon biologique : échantillon obtenu par l'acte d'un prélèvement et sur lequel vont être effectués une ou plusieurs analyses de biologie médicale.

Echantillon primaire (spécimen) : partie discrète d'un liquide corporel, d'une haleine, d'un cheveu ou d'un tissu prélevé à des fins d'examen, d'étude ou d'analyse d'une ou plusieurs grandeurs ou propriétés pour déterminer le caractère de l'ensemble.

Matières infectieuses catégorie A : toute substance infectieuse qui est transportée sous une forme qui, en cas d'exposition pourrait provoquer une incapacité permanente, une maladie engageant le pronostic vital ou mortelle pour l'homme ou les animaux : voir liste et précautions en annexe

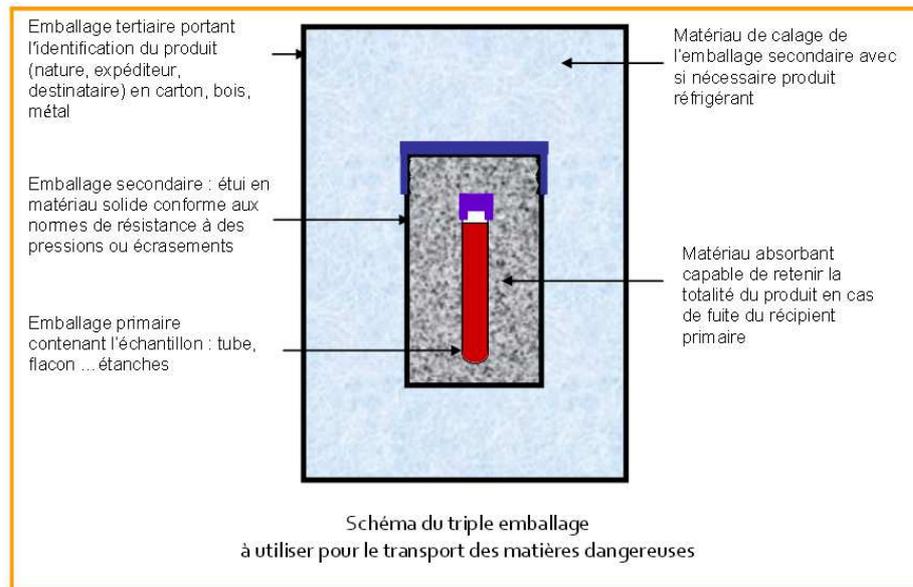
Matières infectieuses de Catégorie B : toute substance infectieuse qui ne satisfait pas aux critères d'inclusion dans la catégorie A, les échantillons de diagnostic biologique ou clinique doivent être expédiés dans les emballages respectant les instructions P650 au minimum

Récipient primaire : il contient l'échantillon ; il doit être étanche (ne pas fuir) et étiqueté. Il est enveloppé de suffisamment de matériau absorbant pour pouvoir absorber tout le liquide s'il venait à se casser.

Emballage secondaire : il s'agit d'un deuxième récipient résistant (correspondant à des normes strictes de résistance à la pression, à l'écrasement,...), étanche (ne fuyant pas), destiné à renfermer et à protéger le(s) récipient(s) primaire(s). Plusieurs récipients primaires enveloppés peuvent être mis dans un récipient secondaire. Il faut alors utiliser suffisamment de matériau absorbant et de rembourrage pour caler les récipients primaires.

Emballage tertiaire ou extérieur: il protège l'emballage secondaire ainsi que son contenu contre les détériorations externes (chocs ou eau) pendant le transit et porte l'étiquette de risque biologique ainsi que le code correspondant au niveau de risque et les coordonnées des expéditeurs et destinataire.

CH FALAISE LABORATOIRE	TRANSPORT, MANIPULATION ET CONSERVATION DES ECHANTILLONS	Réf : HC3-PR02 Version : V7 Date : 27/12/2024 Page 2 sur 11
-----------------------------------	---	--



IV – DOCUMENTS DE REFERENCE

- Manuel de prélèvement
- Norme NF EN ISO 15189 (5.4.5)
- Réglementation ADR 01/01/2013 « Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route ».
- Arrêté TMT du 12/12/12 relatif aux transports des marchandises dangereuses par voie terrestre
- Manuel de sécurité et de sureté biologiques : Société Française de Microbiologie Ed, 2014
- GBEA
- Précautions standard d'hygiène

V – DESTINATAIRES

- L'ensemble du personnel du laboratoire
- Service ambulances, coursiers, services de soins et d'hébergements pour personnes âgées.
- Accès internet pour tout le monde

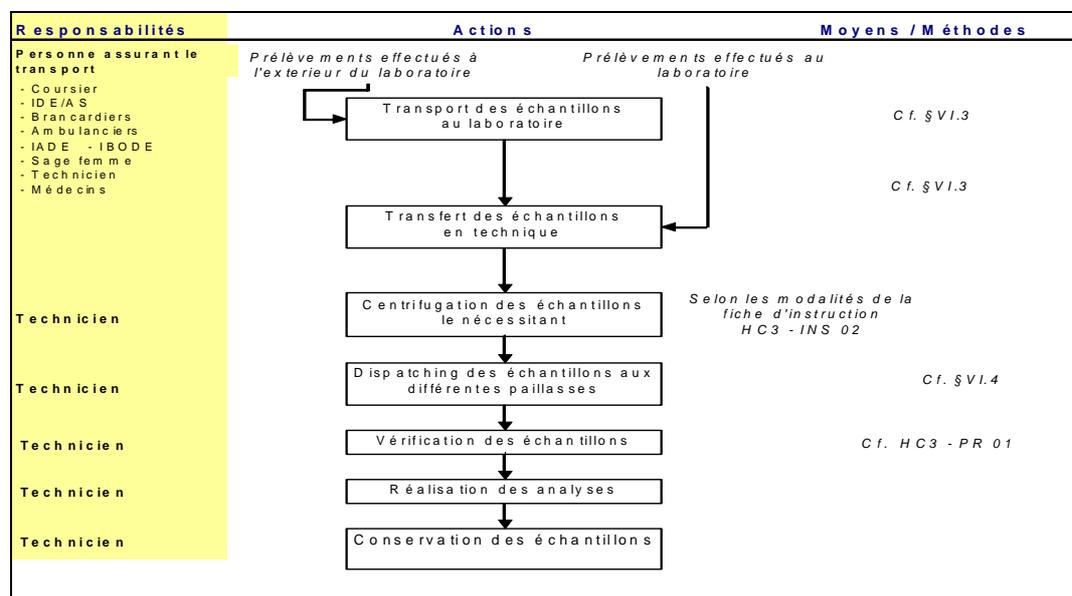
VI – DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

VI-1 – Principes

Les échantillons biologiques provenant du laboratoire ou de l'extérieur sont acheminés jusqu'au laboratoire puis à la réception en respectant : les règles de sécurité afin de ne pas les détériorer les règles d'hygiènes (formation) , ainsi que les délais appropriés à la nature des examens demandés et à une température appropriée. L'ensemble du processus de transport doit garantir l'intégrité de l'échantillon et la sécurité pour le transporteur, le grand public et le laboratoire conformément aux exigences établies. En fonction des examens demandés, les techniciens trient et manipulent les échantillons. Les échantillons en pré et post-analytiques sont conservés au laboratoire pendant une durée définie et dans des conditions respectant l'intégrité de l'échantillon.

CH FALAISE LABORATOIRE	TRANSPORT, MANIPULATION ET CONSERVATION DES ECHANTILLONS	Réf : HC3-PR02 Version : V7 Date : 27/12/2024 Page 3 sur 11
-----------------------------------	---	--

VI-2 - Déroulement



VI-3 – Transport des échantillons biologiques

VI-3.1 - Echantillons prélevés à l'extérieur du laboratoire dans l'hôpital (sans passage par la route)

Respect des précautions standard (double emballage)

Voir annexe 1 : « Conditions d'acheminement au laboratoire des prélèvements biologiques effectués à l'hôpital sans transport routier »

Les prélèvements effectués à l'extérieur du laboratoire sont acheminés par le coursier. **En cas d'urgence, les échantillons sont acheminés sans délai au laboratoire par un agent du service prescripteur sans attendre le passage du coursier. La notion d'urgence est renseignée sur le bon de prescription en cochant la case prévue à cet effet et le transport des prélèvements s'effectue dans un sac rouge.**

La notion de haut risque infectieux est stipulée par le transport dans une pochette extérieure BLEUE (COVID)

De 7h30 à 17h30 : dépôt des prélèvements directement à l'accueil du laboratoire

De 17h30 à minuit : dépôt dans la boîte de dépôt et prévenir en sonnant (sauf urgence téléphoner au préalable et remettre en main propre au technicien de garde)

De minuit à 7h30 : Appeler au préalable le technicien de garde puis descendre les examens

En période de confinement (ex COVID) : dépôt des prélèvements dans la boîte de dépôt du laboratoire puis sonner pour avertir ou tél au préalable de minuit à 7h30. Remarque/ exceptionnellement pas d'horodatage pendant la période de confinement (date et heure d'arrivée au labo = date d'enregistrement dans Technidata)

VI-3.2 - Echantillons prélevés à l'extérieur du laboratoire avec transport par route

Respect des exigences communes de l'ADR à savoir :

- ☞ Triple emballage
- ☞ Les 2 emballages intérieurs primaire et secondaire doivent être étanches avec un absorbant en quantité suffisante pour les échantillons liquides
- ☞ Emballage extérieur suffisamment résistant répondant aux exigences ADR
- ☞ **La notion de haut risque infectieux est stipulée par le transport dans une pochette extérieure BLEUE (ex. : COVID)**
- ☞ **Le logo UN3373 (transport de substance infectieuse catégorie B)**

De 7h30 à 17h30 : dépôt des prélèvements directement à l'accueil du laboratoire

De 17h30 à minuit : dépôt dans la boîte de dépôt et prévenir en sonnant (sauf urgence téléphoner au préalable et remettre en main propre au technicien de garde)

CH FALAISE LABORATOIRE	TRANSPORT, MANIPULATION ET CONSERVATION DES ECHANTILLONS	Réf : HC3-PR02 Version : V7 Date : 27/12/2024 Page 4 sur 11
-----------------------------------	---	--

De minuit à 7h30 : Appeler au préalable le technicien de garde puis descendre les examens
En période de confinement (ex COVID) : dépôt des prélèvements dans la boîte de dépôt du laboratoire puis sonner pour avertir ou tél au préalable de minuit à 7h30. Remarque/ exceptionnellement pas d'horodatage pendant la période de confinement (date et heure d'arrivée au labo = date d'enregistrement dans Technidata)

Respect des exigences complémentaires P650 pour la catégorie B (matières biologiques) à savoir :

- Un des emballages, secondaire ou extérieur doit être rigide
- L'emballage extérieur doit être $\geq 100 \times 100$ mm avec un marquage « UN3373 » et « Matières biologiques catégorie B »
- Les récipients primaires fragiles doivent être emballés séparément, ou séparés pour éviter tout contact
- Un des emballages primaire ou secondaire, doit résister au test de pression différentielle de 95kpa à température ambiante
- Test de chute : 1.20 m

Remarque : ces exigences ne concernent pas les particuliers transportant eux mêmes leur prélèvement au laboratoire (de 7h30 à 17h30)

VI-3.2 a – Echantillons prélevés par les **EHPAD POTIGNY -St JOSEPH - ALMA**

Voir annexe 2.

VI-3.2 b– Echantillons prélevés en **HAD**

Voir annexe 3.

VI-3.2 c – Transport des échantillons à Caen (**CHU-EFS-EPSM**)

Voir annexe 4.

VI-3.3 – Cas particulier des **échantillons prélevés au laboratoire**

Respect des précautions standard (double emballage)

Le transport des échantillons est assuré par les préleveurs après le prélèvement.

Les échantillons sont acheminés dans leur conditionnement primaire dans un sachet plastique moyen fermé hermétiquement puis replacé dans un grand sachet plastique avec la prescription. A la réception, le technicien les prépare en fonction des examens à réaliser.

VI.4 – Manipulation des échantillons biologiques

La manipulation des échantillons biologiques respecte les règles décrites dans la procédure d'hygiène et de sécurité HL1- PR01.

VI-4.1 – Tri des échantillons

Le technicien, responsable du tri, répartit les échantillons en fonction des manipulations à faire et des secteurs ; voir procédure réception des échantillons HC3 PR01.

VI-4.2 – Centrifugation des échantillons biologiques

Les principes de centrifugation des échantillons sont décrits dans la fiche d'instruction C3 - INS 02 « Centrifugation des échantillons biologiques ».

VI-4.3 – Aliquotage des échantillons biologiques

CH FALAISE LABORATOIRE	TRANSPORT, MANIPULATION ET CONSERVATION DES ECHANTILLONS	Réf : HC3-PR02 Version : V7 Date : 27/12/2024 Page 5 sur 11
-----------------------------------	---	--

Lorsqu'il est nécessaire de préparer un aliquote, le technicien prépare un ou plusieurs tubes secondaires en respectant l'identification. Les principes d'aliquotage des échantillons sont décrits dans la fiche d'instruction HC3 - INS 01 « Aliquotage des échantillons biologiques ».

Préparation du colisage selon HC3 INS009

VI-4.4.1 – Externalisation des examens (CERBA)

La partie enregistrement est effectuée par le personnel administratif et par les techniciens en dehors des plages horaires du personnel administratif.

La partie pré-analytique le cas échéant est réalisée par un technicien en respectant les préconisations du laboratoire sous traitant :

Si urines ou décantation sérum/plasma : transvasement dans tube et pot spécifiques CERBA

Si **ENVOI CONGELE** = pochette **BLEUE**, placer le prélèvement dans la partie à sceller et la prescription dans l'autre partie (le prélèvement est conservé dans le congélateur en attendant le passage du coursier)

Si **ENVOI à TEMPERATURE AMBIANTE** = pochette **VERTE**, placer le prélèvement dans la partie à sceller et la prescription dans l'autre partie

Si **ENVOI TEMPERATURE à FROIDE (réfrigérée)** = pochette **TRANSPARENTTE**, placer le prélèvement dans la partie à sceller et la prescription dans l'autre partie (le prélèvement est conservé dans le réfrigérateur en attendant le passage du coursier)

Si **ENVOI MIXTE** = Rajouter une « **ETIQUETTE JAUNE MIXTE** » sur chacune des pochettes

Le sous-traitant assure la gestion pré-analytique selon les recommandations en vigueur à partir de l'enlèvement au laboratoire.

VI-4.4.1 – Externalisation des examens (CHU)

La partie enregistrement est effectuée par le personnel administratif et par les techniciens en dehors des plages horaires du personnel administratif.

Le colisage est réalisé par les technicien selon HC3 INS09

La partie pré-analytique le cas échéant est réalisée par un technicien en respectant les préconisations du CHU (voir manuel de prélèvement)

Envoie des tubes sur portoirs spécifiques le cas échéant avec absorbant ou dans des fûts pour les prélèvements de bactériologie (covid, copro, ...) ou double sachet + bon de demande pour la génétique et l'anapathologie. Imprimer la feuille de colisage en double (une feuille ira avec le portoir et l'autre restera au laboratoire)

Utilisation d'alcalis spécifiques selon la température de transport

Contrôles des différentes températures de transports 2 fois par ans (période hivernale et estivale) par le site de Falaise

Utilisation de glacières (si glacière souples alors placer les prélèvement dans boîte SODIBOX conformes à la réglementation ADR)

Dépôt des bilans à l'ABC CHU et récupération des portoirs

Traçabilité de l'enlèvement et de la réception grâce/ instruction colisage

VI-6- Règles d'hygiène

Entretien périodiques des glacières selon procédure institutionnelles par le personnel du service transport

En cas de souillure : Solution hydro-alcoolique + gant

Rapporter le conditionnement souillé au laboratoire ou il sera pris en charge par le technicien

En cas d'AES : appliquer la conduite à tenir en cas d'AES de l'établissement

CH FALAISE LABORATOIRE	TRANSPORT, MANIPULATION ET CONSERVATION DES ECHANTILLONS	Réf : HC3-PR02 Version : V7 Date : 27/12/2024 Page 6 sur 11
-----------------------------------	---	--

VI-5 – Conservation des échantillons biologiques

Conservation pré et post-analytique :

Les échantillons sont conservés selon les modalités décrites dans la fiche d'instruction HC3 – INS 03 « Conservation des échantillons biologiques ».

Sérothèque :

Certains paramètres nécessitent la réalisation d'une sérothèque.

Les échantillons sont aliquotés puis congelés afin de conserver l'intégrité et la stabilité des analyses.

Les principes de la sérothèque sont décrits dans la fiche d'instruction HC3 – INS 04 « Gestion de la sérothèque ».

VII – CLASSEMENT ET ARCHIVAGE

- Feuilles de paillasse des sérothèques, voir la procédure HI2 – PR 02 « Gestion des enregistrements et archivage ».
- Chaque prescription est scannée et conservée dans le dossier informatique archives selon *HI2*

VIII – ANNEXES

ANNEXE 1 : Conditions d'acheminement des prélèvements biologique sans transport routier

ANNEXE 2 : ECH PRELEVES PAR LES EHPAD POTIGNY- ST JOSEPH- ALMA

ANNEXE 3 : ECHANTILLONS PRELEVES EN HAD

ANNEXE 4 : MATIERE INFECTIEUSE DE CATEGORIE A

<p>Rédigé par : C. BRULE Modifié par : C. BRULE Le : 20/12/2024</p> <p>Signature : </p> <p>Date de la version précédente : 15/04/2024 Motif de la modification : SURLIGNAGE</p>	<p>Véifié par : M HARY Le : 26/12/2024 Signature : </p>	<p>Approuvé par : R BERENGER Le : 27/12/2024 Signature : </p>
---	---	--

CH FALAISE LABORATOIRE	TRANSPORT, MANIPULATION ET CONSERVATION DES ECHANTILLONS	Réf : HC3-PR02 Version : V7 Date : 27/12/2024 Page 7 sur 11
-----------------------------------	---	--

ANNEXE 1 : CONDITIONS D'ACHEMINEMENT DES PRELEVEMENTS BIOLOGIQUES AU LABORATOIRE SANS TRANSPORT ROUTIER

I – DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

I-1 – Acheminement des prélèvements biologiques

I-1.1 – Matériel

- Pochettes plastiques : petit modèle, moyen, grand (grand format : transparent ou rouge si demandes urgentes ou prélèvements fragiles ou bleue si haut risque infectieux)

I-1.2 – Conduite à tenir dans le service

- Les prélèvements biologiques, après identification, seront déposés dans **un premier sachet plastique de petite taille** (80 x 120 mm) **ou sachet moyen** (160 x 220 mm). Ce sachet plastique sera déposé dans **la grande pochette plastique** standard (230 x 320 mm translucide si prélèvement non urgent, rouge si prélèvement urgent ou Bleue si haut risque infectieux (ex. : COVID)) avec les bons de demande et les autres documents éventuels. (feuilles de renseignements cliniques, de consentement...)
- **Penser à refermer hermétiquement chaque pochette**
- Prélèvements concernés :
 - Tubes de sang, Monovettes, Flacons d'hémocultures,
 - Écouvillons,
 - Coprocultures, cathéters, biopsies, pus, prélèvements divers non liquides (pots 40 ou 60 ml stériles, bouchons rouges)
 - ECBU et liquides biologiques ...

Remarque : pour la recherche de BK, un pot bien plein étant nécessaire, envoyer 2 pots enveloppés remplis aux $\frac{3}{4}$ au laboratoire quand cela est possible

Acheminer rapidement les prélèvements au laboratoire (voir manuel de prélèvement)

De 7h30 à 17h30 : dépôt des prélèvements directement à l'accueil du laboratoire

De 17h30 à minuit : dépôt dans la boîte de dépôt et prévenir en sonnant (sauf urgence téléphoner au préalable et remettre en main propre au technicien de garde)

De minuit à 7h30 : Appeler au préalable le technicien de garde puis descendre les examens

En période de confinement (ex. : COVID) : dépôt des prélèvements dans la boîte de dépôt du laboratoire puis sonner pour avertir ou tél au préalable de minuit à 7h30. Remarque : exceptionnellement pas d'horodatage pendant la période de confinement (date et heure d'arrivée au labo = date d'enregistrement dans Technidata)

I-1.3 – Conduite à tenir au laboratoire

- Les bilans urgents sont signalés par une pochette de transport rouge, l'enregistrement du dossier est enregistré en urgence code « U » et le personnel technique en est informé par la sonnette qui est actionnée
- Les bilans à haut risque infectieux sont signalés par une pochette de transport extérieur Bleue.
- Lors du dépôt au laboratoire, la **notion d'extrême urgence** doit être signalée au personnel à l'accueil par l'agent déposant le prélèvement.
- Les pochettes et sachets seront redistribués dans les casiers des services

CH FALAISE LABORATOIRE	TRANSPORT, MANIPULATION ET CONSERVATION DES ECHANTILLONS	Réf : HC3-PR02 Version : V7 Date : 27/12/2024 Page 8 sur 11
-----------------------------------	---	--

Remarque :

- Si transport à + 4°C : utiliser des poches de glaces **réfrigérées** (ammoniémie...)
- Si transport à 37°C : utiliser des bouteilles thermos avec eau du réseau à **+37°C**
- Si transport à l'abri de la lumière : emballer les tubes dans du papier aluminium

I-2.3 – Conduite à tenir au laboratoire

- ☞ Déposer les prélèvements dans le bac réservé à cet effet à l'accueil du laboratoire
- ☞ L'enregistrement des dossiers est effectué au fil de l'eau par le personnel habilité

I-2 – CAS PARTICULIERS

Gaz du sang, lactate,... (Seringue à gaz du sang) :

- Mettre les prélèvements dans une pochette moyenne en fermant hermétiquement puis dans une pochette plastique rouge (160x220 mm) avec le bon de demande et fermer.
- Descendre **immédiatement** au laboratoire

Pots à urines des 24H, pots à stéatorrhée ou clairance à l'alpha 1 antitrypsine, liquides de redons :

- Chaque pot est placé dans une pochette plastique (230x320 mm) puis fermer hermétiquement
- Placer la prescription dans une autre pochette.
- Transporter l'ensemble dans un sac plastique blanc opaque

CH FALAISE LABORATOIRE	TRANSPORT, MANIPULATION ET CONSERVATION DES ECHANTILLONS	Réf : HC3-PR02 Version : V7 Date : 27/12/2024 Page 9 sur 11
-----------------------------------	---	--

ANNEXE 2 : Echantillons prélevés par les EHPAD POTIGNY-ST JOSEPH-ALMA

Pochette Bleue pour le transport de tous les prélèvements hautement infectieux (ex. : COVID) même si Urgent

Pochette Rouge pour tous les prélèvements urgents ou fragiles

Pochette Transparente pour les autres prélèvements

 Tubes de sang 	 Flacons à hémoculture 	 Pot à urines 	 Pot à coproculture 	 Ecouillons
				
Placer les tubes dans un sachet plastique (petit) Ajouter un absorbant Fermer hermétiquement le sachet.Placer le tout dans une grande pochette avec la prescription (rouge si urgent) Déposer les pochettes dans la boîte puis placer la boîte dans la glacière Acheminer rapidement au laboratoire (voir manuel de prélèvement) Prévenir à l'accueil si extrême urgence Reprendre la glacière	Placer les flacons dans un sachet plastique (moyen) Ajouter un absorbant (grand format) Fermer hermétiquement le sachet et le mettre dans un grand sachet avec la prescription Déposer les pochettes dans la boîte puis placer la boîte dans la glacière Acheminer au laboratoire (voir manuel de prélèvement) Reprendre la glacière	Percuter le tube Borate dans les 15 min puis le placer dans un petit sachet plastique Ajouter un absorbant Fermer hermétiquement le sachet et le mettre dans un grand sachet avec la prescription Déposer les pochettes dans la boîte puis placer la boîte dans la glacière Acheminer au laboratoire (voir manuel de prélèvement) Prévenir si prélèvement urgent Reprendre la glacière	Bien fermer le pot Placer dans un sachet (moyen) Ajouter un absorbant (grand) Fermer hermétiquement le sachet et le déposer dans une grande pochette plastique avec la prescription Déposer les pochettes dans la boîte puis placer la boîte dans la glacière Acheminer rapidement au laboratoire (voir manuel de prélèvement) Prévenir si prélèvement urgent Reprendre la glacière	Placer le prélèvement dans un sachet plastique (moyen) Bien fermer et le déposer dans un deuxième sachet (grand modèle) avec la prescription Placer les pochettes dans la boîte puis le tout dans la glacière Acheminer rapidement au laboratoire (voir manuel de prélèvement) Prévenir si prélèvement urgent Reprendre la glacière

ANNEXE 3 : Echantillons prélevés en HAD

Pochette Bleue pour le transport de tous les prélèvements hautement infectieux (ex. : COVID) même si Urgent

Pochette Rouge pour tous les prélèvements urgents ou fragiles

Pochette Transparente pour les autres prélèvements

<p>Tubes de sang GDS</p> 	<p>Flacons à hémoculture</p> 	<p>Pot à urines</p> 	<p>Pot à coproculture</p> 	<p>Ecouvillons</p> 
<p>Placer les tubes dans un sachet plastique (petit)</p> <p>Ajouter un absorbant</p> <p>Fermer hermétiquement le sachet et le mettre dans un grand sachet avec la prescription</p> <p>Si urgent : placer les prélèvements dans un sac rouge</p> <p>Placer le tout dans LE BIOTAINER (possibilité de mettre plusieurs prélèvements dans le biotainer)</p>  <p>Acheminer rapidement au laboratoire (voir manuel de prélèvement)</p> <p>Prévenir si prélèvement urgent</p> <p>Reprendre le biotainer</p>	<p>Placer les flacons dans un sachet plastique (moyen)</p> <p>Ajouter un absorbant (grand)</p> <p>Fermer hermétiquement le sachet et le mettre dans un grand sachet avec a prescription</p> <p>Placer le tout dans le biotainer</p>  <p>Acheminer au laboratoire (voir manuel de prélèvement)</p> <p>Reprendre le biotainer</p>	<p>Percuter le tube borste dans les 15 min, puis placer le tube dans un sachet plastique (petit)</p> <p>Ajouter un absorbant</p> <p>Placer dans une grande pochette avec la prescription</p> <p>Puis le tout dans le biotainer</p>  <p>Acheminer au laboratoire (voir manuel de prélèvement)</p> <p>Prévenir si prélèvement urgent</p> <p>Reprendre le biotainer</p>	<p>Bien fermer le pot</p> <p>Placer dans un sachet (moyen)</p> <p>Ajouter un absorbant</p> <p>Fermer hermétiquement le sachet et le déposer dans une grande pochette plastique avec la prescription (caler le prélèvement à la verticale à l'aide du papier « bulle »)</p> <p>Déposer dans le biotainer</p>  <p>Acheminer au laboratoire (voir manuel de prélèvement)</p> <p>Prévenir si prélèvement urgent</p> <p>Reprendre le biotainer</p>	<p>Placer le prélèvement dans un sachet plastique (moyen)</p> <p>Bien fermer et le déposer dans un deuxième sachet (grand modèle) avec la prescription</p> <p>Déposer dans le biotainer</p>  <p>Acheminer rapidement au laboratoire (voir manuel de prélèvement)</p> <p>Prévenir si prélèvement urgent</p> <p>Reprendre le biotainer</p>

CH FALAISE LABORATOIRE	TRANSPORT, MANIPULATION ET CONSERVATION DES ECHANTILLONS	Réf : HC3-PR02 Version : V7 Date : 27/12/2024 Page 11 sur 11
-----------------------------------	---	---

ANNEXE 4 : MATIERE INFECTIEUSE DE CATEGORIE A (COVID)

Instructions emballage pour le transport des catégories A (matières infectieuses pour l'homme)

- ☞ Application ADR 2009
- ☞ P620 : (et non P650)
 - N° ONU 2814
 - Emballage extérieur rigide et >100 mm
 - Marquage pictogramme « Matières infectieuses » + N° d'homologation ONU sur l'emballage extérieur
 - Documents obligatoires à joindre au transport (liste détaillée du contenu)
 - Séparation des récipients primaires afin d'éviter tout contact
 - Un des emballages primaires ou secondaire doit résister au test de pression différentielle de 95 kpa de -40°C à +55°C
 - Test de chute 9 m et épreuve de perforation : procès verbal d'épreuve obligatoire

CATEGORIE A

Matière infectieuse qui, de la manière dont elle est transportée, peut, lorsqu'une exposition se produit, provoquer une invalidité permanente ou une maladie mortelle ou potentiellement mortelle chez l'homme ou l'animal, jusque-là en bonne santé. Des exemples de matières répondant à ces critères figurent dans le tableau ci-dessous. - Ce tableau n'est pas exhaustif. Les matières infectieuses, y compris les agents pathogènes nouveaux ou émergents, qui n'y figurent pas mais répondent aux mêmes critères doivent être classées dans la catégorie A. En outre, une matière dont on ne peut déterminer si elle répond ou non aux critères doit être incluse dans la catégorie A.

N° ONU et désignation	Micro-organisme
2814 Matière infectieuse pour l'homme	<p>Bacillus anthracis (cultures seulement)</p> <p>Brucella abortus (cultures seulement)</p> <p>Brucella melitensis (cultures seulement)</p> <p>Brucella suis (cultures seulement)</p> <p>Burkholderia mallei - Pseudomonas mallei - Morve (cultures seulement)</p> <p>Burkholderia pseudomallei - Pseudomonas pseudomallei (cultures seulement)</p> <p>Chlamydia psittaci (cultures seulement)</p> <p>Clostridium botulinum (cultures seulement)</p> <p>Coccidioides immitis (cultures seulement)</p> <p>Coxiella burnetii (cultures seulement)</p> <p>Virus de la fièvre hémorragique de Crimée et du Congo</p> <p>Virus de la dengue (cultures seulement)</p> <p>Virus de l'encéphalite équine orientale (cultures seulement)</p> <p>Escherichia coli, verotoxinoène (cultures seulement) *</p> <p>Virus d'Ebola</p> <p>Virus flexal</p> <p>Francisella tularensis (cultures seulement)</p> <p>Virus de Guanarito</p> <p>Virus Hantaan</p> <p>Hantavirus causant la fièvre hémorragique avec syndrome rénal</p> <p>Virus Hendra</p> <p>Virus de l'hépatite B (cultures seulement)</p> <p>Virus de l'herpès B (cultures seulement)</p> <p>Virus de l'immunodéficience humaine (cultures seulement)</p> <p>Virus hautement pathogène de la grippe aviaire (cultures seulement)</p> <p>Virus de l'encéphalite japonaise (cultures seulement)</p> <p>Virus de Junin</p> <p>Virus de la maladie de la forêt de Kyasanur</p> <p>Virus de la fièvre de Lassa</p> <p>Virus de Machupo</p> <p>Virus de Marbourg</p> <p>Virus de la variole du singe</p> <p>Mycobacterium tuberculosis (cultures seulement) *</p> <p>Virus de Nipah</p> <p>Virus de la fièvre hémorragique d'Omsk</p> <p>Virus de la polio (cultures seulement)</p> <p>Virus de la rage (cultures seulement)</p>
	<p>Rickettsia prowazekii (cultures seulement)</p> <p>Rickettsia rickettsii (cultures seulement)</p> <p>Virus de la fièvre de la vallée du Rift (cultures seulement)</p> <p>Virus de l'encéphalite vernoestivale russe (cultures seulement)</p> <p>Virus de Sabia</p> <p>Shigella dysenteriae type 1 (cultures seulement) *</p> <p>Virus de l'encéphalite à tiques (cultures seulement)</p> <p>Virus de la variole</p> <p>Virus de l'encéphalite équine du Venezuela (cultures seulement)</p> <p>Virus du Nil occidental (cultures seulement)</p> <p>Virus de la fièvre jaune (cultures seulement)</p> <p>Yersinia pestis (cultures seulement)</p>